

FEDERATION SYNDICALE
des activités Postales et de Télécommunications
25/27, rue des Envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34

23 salariés défendus par SUD PTT 44-85 vont se partager plus de 950.000€

ADREXO condamné par le conseil de prud'hommes de Nantes

C'est une affaire qui a été déposée par le syndicat SUD PTT 44-85, il y a presque 3 ans maintenant. Après une audience de jugement en juin 2008 et une audience de départage en mai 2009, c'est finalement la section de départage de Nantes, composée des quatre Conseillers prud'hommes élus et d'un juge professionnel, qui a tranché en condamnant la société ADREXO à verser 953.639 euros aux vingt-trois salariés concernés.

Le Conseil de prud'hommes a reconnu le bien fondé de la requalification des contrats de travail à temps partiel en contrat à temps plein des salariés d'ADREXO, et par voie de conséquence, a permis aux salariés d'ADREXO de se voir payer les heures travaillées gratuitement.

Le Conseil de Prud'hommes a reconnu l'existence du travail dissimulé chez ADREXO !

Cette condamnation des pratiques frauduleuses de la direction d'Adrexo est une victoire importante pour imposer le respect du droit du travail.

Particulièrement satisfait de cette décision, le syndicat SUD PTT 44-85 entend continuer à attaquer les pratiques délictueuses d'employeurs peu scrupuleux. SUD PTT défendra à nouveau 25 salariés d'ADREXO le 4 février 2010 en audience de jugement devant le conseil de Prud'homme de Nantes.

Les 23 salariés dont les droits ont enfin été reconnus et leur conseiller juridique vous invitent à les rencontrer vendredi 10 juillet 2009 à 14h00 au syndicat SUD PTT, 50 boulevard de la Liberté – 44100 Nantes.

SUD PTT 44-85 : 02 51 80 66 80